

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 74 (1948)
Heft: 15

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comité suisse a décidé de continuer à prêter sa collaboration à ce mouvement. Nous remercions le Comité suisse pour les efforts qu'il déploie et notre reconnaissance va à notre délégué, M. le professeur D. Bonnard, qui oriente votre comité sur les travaux de la C. T. M.

Relations avec les autres associations suisses

Cela devient un lieu commun de parler des relations que nous entretenons avec la S. V. I. A.; celles-ci sont toujours des plus cordiales.

Si, au cours de cet hiver, cette société n'a pu organiser un plus grand nombre de conférences, cela est dû aux tâches nécessaires de l'organisation professionnelle et qui constituent la raison d'être de la S. V. I. A. Dorénavant, nous modifierons le système adopté jusqu'à ce jour et nous nous entendrons avec le Comité de la S. V. I. A. pour organiser les uns et les autres, au cours de la saison hivernale, le cycle des conférences privées et publiques, auquel nous sommes habitués et que nous désirons maintenir. Nous serons, du reste, aidés dans cette tâche par nos collègues de la G. E. P. vaudoise. Ceux-ci ont exprimé le désir de pouvoir s'associer et participer d'une manière plus complète à nos diverses manifestations.

Nous profitons de l'occasion pour exprimer aux deux sociétés amies, la S. V. I. A. et la G. E. P. vaudoise, notre sincère reconnaissance pour les excellents rapports que nous entretenons et pour l'aide précieuse qu'elles nous ont apportée lors de l'organisation de nos manifestations.

Votre comité s'est fait représenter à l'Assemblée générale de la Société suisse des électriciens et de l'Union des centrales électriques, ainsi qu'à celle de la S. I. A. Malheureusement, nous n'avons pu envoyer un délégué à l'assemblée de la G. E. P. Il est donc particulièrement heureux de constater que nos relations avec les sociétés d'ingénieurs et d'architectes suisses sont des plus cordiales et contribuent à resserrer les liens qui doivent nous unir.

Prix des anciens élèves

Sur la proposition du comité que présidait notre camarade Ed. Meystre, l'Assemblée générale du 4 juin 1938 renouvelait pour une durée de dix ans le Prix des anciens élèves, d'une valeur annuelle de 200 fr. Nous arrivons donc au terme de la période et votre comité vous propose de renouveler ce prix une troisième fois, pour une durée de dix ans, avec expiration en 1958.

Proposition pour la cotisation en 1949

Le comité fait la proposition de maintenir la cotisation à 10 fr., dont 3 fr. sont versés au «Fonds du centenaire», qui se trouve être présentement de 1203 fr. Cela vous intéressera de savoir que nos camarades de l'Association française et ceux de l'Association belgo-luxembourgeoise étudient de leur côté la constitution d'une réserve financière pour pouvoir, lors des fêtes du centenaire, en 1953, participer nombreux aux manifestations qui seront organisées.

Arrivés au terme de notre mission, tous les membres du comité mettent leur mandat à disposition de l'assemblée. Vous me permettrez d'adresser à tous mes collègues du comité, en particulier à Ed. Despland, vice-président, grand organisateur des excursions et visites d'usines, au professeur H. Benoit, le dévoué et conscientieux caissier et à notre actif secrétaire, J. Perret, ma très grande reconnaissance pour

tout le travail accompli et pour la précieuse collaboration qu'ils n'ont cessé de donner à leur président.

Puisse la création de l'Association centrale que nous vous proposons d'accepter, contribuer au développement des relations avec les camarades de l'étranger, afin de réaliser le contact permanent et nécessaire entre les diplômés sortis de l'Ecole de Lausanne et par là même faire naître dans nos cœurs les sentiments de gratitude envers notre chère Ecole, tels sont là nos vœux.

Le Comité.

L'Assemblée générale a approuvé ce rapport, ceux du caissier et des vérificateurs des comptes. En outre, elle a voté à l'unanimité les statuts de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et a désigné MM. Pierre Dutoit à Monthey, Daniel Gaden à Genève, René Vodoz à Baden et Robert Thomann à Winterthour comme délégués au Comité central. Elle a renouvelé, et pour une période de dix ans, le Prix des anciens élèves de 200 fr. annuellement, et a fixé la cotisation pour 1949 à 10 fr. comme précédemment. D'autre part, le comité sortant de charge a été réélu; il est composé comme suit: Adrien Robert, ingénieur chimiste, président; Edmond Despland, ingénieur civil, vice-président; Jean Perret, ingénieur civil, secrétaire; Henri Benoit, ingénieur mécanicien, caissier; Ernest Bussy, ingénieur électrique; Emile Matthey, ingénieur chimiste; le Directeur de l'E. P. U. L.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité central du 9 mars et du 7 mai 1948.

1. Mutations

a) Admissions	Profession	Domicile	Section
Wittwer, W.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Bocet, J.	ing. civil	Bâle	Bâle
Freimann, M.	ing. civil	Bâle	Bâle
Nabold, A.	ing. civil	Bâle	Bâle
Lehner, P.-G.	architecte	Alchenflüh/ Kirchberg	Berne
Widmer, R.	architecte	Liebefeld/Berne	Berne
Pedroli, R.	ing. civil	Berne	Berne
Robert, Ch., Dr	physicien	Berne	Berne
de Goumoens, G.	ing. civil	Châtelaine	Genève
Giacobino, J.	ing. méc.	Genève	Genève
Richard, J.	géomètre	Genève	Genève
Zweifel, O.	ing. méc.	Neuhausen	Schaffhouse
Keller, S.	architecte	Orselina	Tessin
Zwahlen, R.	architecte	Lausanne	Vaudoise
Käppeli, H.	architecte	Lucerne	Waldstätte
Schärli, R.	architecte	Lucerne	Waldstätte
Züst, C.	Ing. méc.	Lucerne	Waldstätte
Hakuba, J.-P.	architecte	Winterthour	Winterthour
Rajchman, N.	architecte	Winterthour	Winterthour
Ruckstuhl, W.	ing. civil	Horgen	Winterthour
Amsler, E.	architecte	Zurich	Zurich
Vollers, H.	architecte	Zurich	Zurich
Wegenstein, W.-O.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Wuilloud, Ch.	architecte	Malleray/J. B.	Membre isolé
Piller, A.	ing. électr.	Fribourg	Fribourg
Perlé, K.-K.	architecte	Genève	Genève
Roesgen, M.	ing. électr.	Petit-Lancy	Genève
Boissonnas, H.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Cottier, R.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Gallico, A.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise

Peter, G.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Ulmi, H.	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
Halter, R.-O.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Müller, M.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Renggli, E.	architecte	Zurich	Zurich
Wasserfallen, A.	architecte	Zurich	Zurich
Tavernaro, E.	ing. civil	Richterswil	Zurich
Müdespacher	ing. méc.	Zurich	Zurich
Zimmermann, F.	architecte	Berne	Berne
Gebhardt, W.	ing. civil	Berne	Berne
Kolly, L.	ing. civil	Berne	Berne
Walder, C.	ing. civil	Berne	Berne
Thurnheer, H.	ing. méc.	Nidau	Berne
Christin, J.	ing. civ.	Genève	Genève
Wirz, A.	ing. civil	Coire	Grisons
de Montmollin, H.	ing. civil	Neuchâtel	Neuchâtel
Jeanneret, A.	ing. rural	Neuchâtel	Neuchâtel
Dinner, H.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Lendorff, B.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Ribaut, A.	ing. méc.	Genève	Genève
Kohler, J.	ing. électr.	Zurich	Zurich
b) Réadmissions			
Marguerat, Ch.	ing. civil	Fontanivent s/ Montreux	Vaudoise
Schlegel, H.	ing. civil	Wettingen	Argovie
c) Démissions			
Bloch, E., Dr phil.	ing. chim.	Gingins s/ Nyon	Schaffhouse
Cornaz, W.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Gysel, E.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Wild, E.	ing. civil	Ardez	Membre isolé
d) Décès			
Pfister, W.	ing. électr.	Soleure	Soleure
Racine, J.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Huber, A.	architecte	Zurich	Zurich
Chevally, Ch.	architecte	Lausanne	Vaudoise
Belmont, Ch.	ing. civil	Paris	Vaudoise
Müller, R.	ing. électr.	Uitikon	Zurich
Herling, L.	architecte	Fribourg	Fribourg
Zuberbühler, A.	ing. méc.	Berne	Berne
Le Coutre, E.	ing. électr.	Genève	Genève
Schlaepfer, A.	ing. civil	Hérissal	Saint-Gall
Hirt, W.	ing. méc.	Soleure	Soleure
Glaser, M.	architecte	Zurich	Zurich
Meyfarth, G.	ing. électr.	Genève	Genève

2. Comptes 1947 et budget 1948

Le Comité central examine les comptes et le budget et prend connaissance du rapport des vérificateurs des comptes. Il décide de soumettre par écrit les comptes et le budget aux délégués pour approbation tout en proposant de maintenir la cotisation annuelle à 15 fr. eu égard au résultat satisfaisant de l'édition des normes.

3. Commission des questions sociales

Le Comité central prend connaissance des résultats d'une conférence entre une délégation de la S. I. A. et l'Union centrale des associations patronales suisses. L'Union centrale s'est déclarée d'accord en principe d'étudier de concert avec la S. I. A. les questions relatives aux employés ingénieurs. Le Comité central envisage d'élaborer des directives communes pour les conditions d'engagement. Le secrétariat a déjà préparé un projet dans ce sens. Il met au point un programme de travail pour la commission des questions sociales, qui devra prendre position, entre autres, vis-à-vis des mémoires de quelques sections publiés dans nos organes officiels. En outre, la commission examinera si, et le cas échéant de quelle manière, la S. I. A. doit s'occuper plus activement des questions de formation professionnelle des ingénieurs et des architectes, ainsi que des questions économiques, politiques et sociales actuelles. M. Choisy,

ingénieur, est élu président de la dite commission et délégué du Comité central. La commission entreprendra ses travaux incessamment.

4. Protection du titre

Le Comité central prend connaissance des résultats des discussions au sein de la dernière conférence des présidents, convoquée à cet effet le 10 avril 1948 à Berne; comme aussi des pourparlers avec l'Association suisse des techniciens concernant la création d'une chambre professionnelle suisse pour la technique et l'architecture et concernant le changement de nom de cette Association. Il est décidé de soumettre à tous les membres de la S. I. A. pour en prendre connaissance, sous forme imprimée, les projets de statuts et de règlements de la chambre envisagée. Enfin, le Comité central arrête sa réponse à l'A. S. T. relative au changement de nom de cette Association.

5. Premier Congrès de l'Union internationale des Architectes à Lausanne

Le Comité central prend connaissance du fait que le Conseil fédéral a accepté le patronage de ce premier congrès et s'y fera représenter par le conseiller fédéral Etter. M. E.-F. Burckhardt (Zurich) est désigné comme représentant de la Suisse à l'assemblée constitutive. La mise au point des instructions correspondantes, notamment sur le texte des propositions suisses pour les statuts, est confiée à une commission spéciale.

6. Nominations

Comme nouveaux membres sont désignées les personnes suivantes: pour la commission des normes: A. Doppler, architecte, Bâle; pour la commission des concours: M. E. Haefeli, architecte, Zurich; pour la commission des traductions: E. d'Okolski, architecte, Lausanne.

7. Contrôle des loyers

Le secrétaire rapporte sur les résultats d'une conférence tenue le 8 avril 1948 à Berne sous la présidence du conseiller fédéral Rubattel. La S. I. A. est d'avis qu'une adaptation graduelle des loyers d'avant-guerre aux nouveaux loyers doit être réalisée. En libérant les constructions nouvelles du contrôle des prix, on favoriserait sans doute l'accroissement des logements. Les administrations compétentes doivent, dans l'intérêt général, vouer leur attention à l'étude des questions de rationalisation dans la construction des logements, comme c'est déjà le cas dans la plupart des pays civilisés.

8. Revision des Recommandations pour la prise en considération du renchérissement dans les conditions d'engagement

Le Comité central approuve cette révision.

Communiqués du Secrétariat.

Revision de la loi fédérale sur les brevets

La commission instituée par le Comité central a examiné sous la présidence de M. le Dr E. Herrmann, Neuhausen, les projets de révision du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, respectivement de sa commission d'experts. Une fois cet examen terminé et après avoir entendu le directeur du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, la commission a décidé d'approuver, en principe, les dits projets. Mais elle se réserve, pour le cas où la révision ne serait pas achevée au cours de cette année et où des questions de principe imprévues, importantes pour les membres de la S. I. A., surgiraient entre temps, de revenir ultérieurement sur cette affaire.

Adaptation de la situation des employés au coût de la vie.

Le Comité central a approuvé dans sa séance du 7 mai 1948 la révision des *Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie*. Le Comité central recommande à tous les membres de la S. I. A., dans quelque situation qu'ils se trouvent, d'appliquer ces « Recommandations ». Il interviendra auprès des associations patronales et des grandes firmes pour qu'elles appliquent également ces « Recommandations ».

Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie (Edition 1948)

Le Comité central recommande aux membres de la S. I. A. d'adapter les salaires et traitements de leurs employés au coût de la vie, en appliquant les dispositions suivantes, établies par une commission spéciale, d'après les accords conclus par les grandes associations patronales et d'employés et par leur commission paritaire (dernière décision du 4 octobre 1947).

1.

Il est recommandé de compenser intégralement le renchérissement survenu depuis 1939 en se basant sur l'index du coût de la vie en Suisse (100 % en août 1939 — 163 % en février 1948). Pour les traitements élevés, le principe de la compensation totale sera appliqué en prenant équitablement en considération des conditions particulières.

Les augmentations de traitement pour ancienneté de service ou pour prestations particulières ne sont pas comprises dans les suppléments de renchérissement.

Certains faits particuliers (tels que les caisses d'allocations familiales ou le mauvais état des affaires) peuvent être pris en considération dans le calcul des suppléments de renchérissement.

Traitemen t de base	Suppléments de renchérissement 1948 (en francs/mois)								
	Année d'engagement ou première année du traitement de base								
	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947
300,—	189	159	108	66	45	36	36	36	15
400,—	252	212	144	88	60	48	48	48	20
500,—	315	265	180	110	75	60	60	60	25
600,—	378	318	216	132	90	72	72	72	30
800,—	503	424	288	176	120	96	96	96	40
1000,—	630	530	360	220	150	120	120	120	50

L'usage du tableau pour un engagement postérieur à 1939 sous-entend que le traitement fixé alors était adapté au coût de la vie.

2.

Pour les débutants engagés en 1948 après achèvement d'un apprentissage ou d'études techniques, on recommande les traitements suivants :

Dessinateur possesseur d'un certificat d'apprentissage Fr. 350,— à 400,—
Diplômé d'une école technique moyenne + 450,— à 500,—
Diplômé d'une école polytechnique + 500,— à 550,—

3.

Le service rendu par un employé reste le critère fondamental pour la fixation d'un traitement. Les chiffres du tableau 2 relatifs aux traitements de début, s'entendent comme salaires initiaux, qu'il conviendra d'adapter aux prestations réelles des employés dès que ceux-ci se seront familiarisés avec la pratique. Ceci est tout spécialement applicable aux diplômés des écoles polytechniques et moyennes.

Ces recommandations remplacent celles du 14 juin 1946.
Décision du Comité central du 7 mai 1948.

Stagiaires étrangers.

Un certain nombre d'étudiants (architecture et génie civil) d'écoles polytechniques étrangères, avant tout de Suède et Grande-Bretagne, cherchent des places comme stagiaires en

Suisse. Etant donné la nécessité de maintenir et d'améliorer les contacts nécessaires avec l'étranger, nous prions instamment nos membres d'examiner s'ils ont la possibilité d'engager pour un ou deux mois cet été ou cet automne un de ces stagiaires. La rémunération de ces stagiaires devrait leur permettre de vivre en Suisse.

Nous prions nos membres de s'adresser au Secrétariat central de la S. I. A., Beethovenstr. 1, Zurich 2.

LES CONGRÈS

Après le Congrès de l'Union internationale des architectes

Lausanne 26 juin - 1^{er} juillet

L'Union internationale des architectes est créée. C'est dans une atmosphère de mutuelle confiance que les délégués de vingt pays en ont, le 27 juin, adopté les statuts et élu le premier comité exécutif. Sir Patrick Abercrombie (Londres) a été élu président de l'Union ; MM. Baranov (Leningrad), Vischer (Bâle) et Walker (New-York) en sont vice-présidents, M. van den Broek (Rotterdam) en est trésorier et M. P. Vago (Paris) secrétaire général. Le comité exécutif comprend en outre des représentants des pays suivants : Belgique, Bulgarie, Egypte, France, Italie, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie.

Les séances, qui se sont déroulées dans la solennité du Palais du Tribunal fédéral, ont alterné avec diverses réceptions : le 25 juin, réception par la S. V. I. A. et la section romande de la F. A. S. en présence des membres du Comité central de la S. I. A. et du président de la F. A. S. ; le 26 juin réception à Mon-Repos par la Municipalité de Lausanne puis, à Neuchâtel et au Château d'Auvernier, par les architectes neuchâtelois ; enfin, le 27 juin, à Chillon, par le Conseil d'Etat vaudois. Le 28 juin, le 1^{er} Congrès de l'U. I. A. a été solennellement ouvert par son président, M. Jean Tschumi, professeur, en présence de M. Philippe Etter, conseiller fédéral, de M. Arthur Maret, conseiller d'Etat, du président de l'Union et de nombreuses personnalités. La cérémonie fut suivie de l'inauguration de l'exposition d'urbanisme de la ville de Lausanne et de celle des travaux d'élèves de l'Ecole d'Architecture de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

Les séances de travail se sont déroulées, à l'Aula de l'Université, les 29 et 30 juin et le 1^{er} juillet. Les débats, extrêmement animés, furent suivis de bout en bout par une affluence considérable. Ils étaient conduits, avec maîtrise, par M. William Dunkel, professeur (Zurich), par les présidents de séance MM. Cart de la Fontaine (Londres), Marcel Lods (Paris) et T. William-Olsson (Göteborg) et par les trois rapporteurs, MM. A. Hoechel (Genève), W. Vetter (Lausanne) et H. Baur (Bâle). Nous publierons in extenso dans un prochain numéro du *Bulletin technique* le texte définitif des résolutions adoptées par le congrès.

Les participants mirent à profit leur séjour en Suisse romande pour se rendre à Fribourg où ils furent reçus, le 29 juin, à l'Aula de l'Université, par les autorités de l'Etat, de la Ville et de l'Université. Le lendemain, ils étaient, au Dézaley, les hôtes de la Municipalité de Lausanne. Ils consa-